



Concours National FFM

Championnat de France de Magie FFM

Concours qualificatif pour la FISM



Version avril 2022 –

Rédacteur : Frédéric DENIS

Sommaire

1. Objectifs et principes généraux des concours nationaux et régionaux....	2
2. Conditions de présentation et disciplines	2
3. Organisation.....	3
4. La commission des concours de la FFM Équipe concours	4
5. L'équipe côté organisateur	7
6. Procédure de sélection.....	9
7. Le jury.....	90
8. Notation	11
9. Les concurrents.....	122
10. Droit à l'image	14
11. Les Prix	144
12. Grand Prix.....	15
13. Prix Magicus	15
14. Titre de Champion de France FFM.....	16
15. Prix spéciale du public	16
16. Prix partenaires et autres prix	16
17. Proclamation des résultats.....	17

Objectifs et principes généraux des concours nationaux

1.1- Objectifs

- Développer l'art magique, la créativité, l'originalité, la technique et les arts annexes.
- Reconnaître et valoriser les concepteurs et les créateurs.

1.2- Principes généraux

- Le Congrès national de la FFM, « Congrès Français de l'illusion » est :
 - le cadre du concours de la FFM et du concours MAGICUS ;
 - le support pour l'attribution des titres de « Champion de France de Magie FFM » en scène et en close-up et éventuellement « Champion de France de magie FFM junior » s'il y a des juniors en concours.
 - La conception du concours relève du conseil fédéral.

2. Conditions de présentation et disciplines

Les concurrents choisissent de se présenter dans l'une des conditions de présentation et une des dix disciplines.

2.1 Les conditions de présentation sont :

- Scène
- Close-up
- Occasionnellement, il peut être prévu, par les organisateurs du concours, d'autres conditions de présentation (magie de rue, magie de salon, piste de cirque...) Pour l'attribution du titre de Champion de France de Magie FFM, ces conditions de présentation seront rattachées à la scène ou au close-up.

2.2 Les disciplines sont :

- 1- Manipulation (MA)
- 2- Magie Générale (MG)
- 3- Grandes Illusions (GI)
- 4- Magie Comique (CO)
- 5- Mentalisme (MM)
- 6- Cartomagie (CA)
- 7- Micromagie (MI)
- 8- Magie pour enfants (ME)
- 9- Invention ou perfectionnement (Magicus)
- 10- Arts Annexes (AA) : le numéro doit présenter un caractère magique. La discipline Arts Annexes ne concourt pas pour le titre de Champion de France de Magie FFM ou le Grand Prix et ne peut être qualifiée à la FISM.

2.3 Juniors de moins de 16 ans

Le concurrent doit être âgé de moins de 16 ans au jour du concours (photocopie de la carte d'identité) et présenter une autorisation parentale ou de son tuteur.

Comme les autres concurrents, les juniors de moins de 16 ans peuvent, au choix, s'inscrire :

- dans l'une des disciplines en choisissant une condition de présentation. Ils sont alors classés de la même manière que les autres concurrents et participent sous les mêmes conditions au titre de Champion de France de Magie FFM

en inter-disciplines , auquel cas ils ne participent pas au classement par discipline mais à un classement toutes disciplines confondues, en vue de l'attribution des Prix juniors (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}).

Les organisateurs du concours prévoiront cette inscription particulière dans le formulaire d'inscription.

2. Organisation

3.1 Délégation

L'organisation pratique du concours est confiée à un Responsable du concours de l'équipe organisatrice du Congrès qui met en place une équipe de 1 à 2 personnes en charge de l'organisation pratique du concours.

3.2 Principes généraux

- Les horaires du concours favorisent une large participation du public.
- Le concours se termine le matin du dernier jour du Congrès au plus tard en ménageant assez de temps pour les délibérations du jury.

3.3 Modalités financières

Deux inscriptions au Congrès pour le Directeur des concours FFM et son épouse (non transférables) sont pris en charge par la FFM (hors déplacements et hébergement).

3.4 Dispositions à l'égard du jury

- L'organisateur doit mettre à disposition une salle fermant à clé destinée au jury. Celle-ci servira à entreposer le matériel spécifique, et servira à toutes les délibérations. Il faudra donc veiller à ce que l'emplacement de celle-ci garantisse la confidentialité des délibérations.

Il peut être demandé par le Directeur des concours à faire servir un repas aux membres du jury si les conditions d'horaires choisis par l'organisateur du Congrès ne permettent pas de se libérer (repas à charge de l'organisateur).

- L'organisateur prévoit un rafraîchissement à servir aux membres du jury durant les concours et les délibérations.

4 La commission des concours de la FFM Équipe concours

4.1 Constitution de l'équipe des concours de la FFM

- Directeur des concours
- Secrétaire du jury
- Chronométreur
- Responsable de la saisie informatique
- Rédacteurs des comptes-rendus en charge de la communication (facultatif mais recommandé)

Plusieurs postes peuvent être tenus par la même personne.

4.2 Le Directeur des concours

Il s'assure que le Président du Congrès dispose de la dernière version de ce règlement.

Il s'assure que le Responsable local des concours dispose de la dernière version du règlement. Il lui donnera tout éclaircissement quant à son contenu et son application.

Il a pour mission de superviser l'ensemble du concours.

Il est le représentant direct de la FFM pour le concours et veille à la mise en place des dispositions prévues au manuel des congrès pour l'organisation du concours avant, pendant et après celui-ci.

Il soumet au Président de la FFM une ou plusieurs propositions de Président du jury

Le président de la FFM nomme le président du jury.

Avec le Président du jury, il constitue le jury et le soumet au Président de la FFM pour validation.

Il communique la liste définitive des concurrents au Président du jury, avec leur spécialité, leur Association adhérente FFM éventuelle, leur pseudonyme et leur patronyme, leur adresse et la date de naissance des juniors.

Il s'assure que les membres du jury connaissent les lieux et heures des délibérations scène et close-up et qu'ils disposent de la dernière version du présent règlement.

Il transmet au présentateur des concours la liste exacte des personnes qui doivent être présentées à chaque session du concours (membres du jury, membres de l'équipe...)

Il envoie le règlement, la liste des candidats et un exemple de grille de notation aux membres du jury au minimum deux semaines avant le Congrès.

Il est le garant de la bonne application du règlement du concours. Il assiste aux délibérations, sans participer aux débats. Il veille à la rédaction des diplômes à remettre sur scène, au fur et à mesure que les prix sont décidés. Les diplômes sont signés par le Président de la FFM et par le Président du jury.

Il prévoit et fait imprimer le nombre de diplômes (à la charge de la FFM) et de grilles de notation nécessaires.

Il s'assure, de l'approvisionnement en trophées en nombre suffisant qui sont à la charge de la FFM.

Il veille à ce que l'équipement suivant soit disponible et en état de fonctionnement :

- système de saisie et d'impression
- 12 planchettes (21 x 29.7) servant de sous-mains
- 12 pinces de bureau
- 12 crayons à bille
- 12 mini lampes avec des piles de rechange
- ciseaux / scotch / feutres
- paper board de bonne dimension avec feutres de couleurs
- une ampoule de rechange pour le système à 3 couleurs + télécommande
- feuilles de notation
- chronomètre
- tout matériel supplémentaire jugé nécessaire selon le mode de notation du jury et les possibilités du lieu de déroulement des concours.

Il communique les notes et avis des membres du jury aux candidats dans un délai ne dépassant pas deux semaines après le dernier jour du concours.

4.3 Secrétaire du jury

Bien que sous la responsabilité du Directeur des concours, il est en relation directe avec le Président du jury. Il est chargé de :

ramasser ou fait ramasser sous son contrôle les feuilles de notation, aussitôt après le passage de chaque concurrent et les remettre immédiatement à la personne en charge de la saisie informatique ;

ramasser les blocs ou plaquettes et grilles des membres du jury à la fin de chaque séance et leur redistribuer au début de chaque séance ;

veiller à ce que le jury ait suffisamment de temps pour noter ;

veiller à ce que le jury ait un éclairage individuel pour la notation ainsi qu'un stylo et les fiches de notations en nombre suffisant ;

remettre en coulisses un message à chaque concurrent de la catégorie « invention » ou « perfectionnement » qui ne s'est pas présenté à huis clos aussitôt après son passage, lui indiquant l'heure et le lieu de la salle de délibération, pour qu'il se trouve aux abords au cas où le jury voudrait lui demander des précisions, ainsi qu'à tout candidat que le jury souhaiterait rencontrer. D'une manière générale il assure toute communication entre le jury et le plateau (présentateur, régisseurs...)

faire servir une boisson aux membres du jury, vers le milieu de chaque séance. Ces boissons sont à la charge de l'organisation du Congrès.

4.4 Chronométreur

Le chronométreur est chargé de contrôler la durée de chaque numéro et d'informer le candidat et le jury du temps écoulé. A cet effet, le chronométreur dispose d'un système, placé sur le devant de la scène, de 3 couleurs : vert, jaune et rouge.

la couleur verte s'allume au moment où le concurrent commence son numéro. Le temps du numéro se décompte dès que l'une des conditions suivantes est remplie : l'artiste est sur scène ou la musique démarre (sauf décision du Président du jury).

la couleur jaune s'allume une minute avant la fin de la présentation.

la couleur rouge s'allume à la fin du temps imparti pour montrer au concurrent qu'il dépasse le temps autorisé et qu'il doit terminer immédiatement son numéro. Si une action est en cours, il peut l'achever dans un délai raisonnable. Si le concurrent continue sa présentation, il risque d'être disqualifié sur décision du Président du jury et de voir le rideau se fermer.

4.5 Responsable de la saisie informatique

Le responsable de la saisie est chargé de saisir les notes sur le logiciel de gestion des concours. Il est également le détenteur des feuilles de notation individuelle de chaque membre du jury.

Il a en charge de présenter les moyennes lors des délibérations.

Il ne peut participer aux débats et a le même devoir de réserve que les membres du jury.

4.6 Rédacteurs des analyses à destination des concurrents (facultatif)

Quand cela est possible, les analyses sont un service offert par la FFM aux candidats.

La FFM désigne une équipe généralement de deux personnes chargées de rédiger ces analyses. Les membres de cette équipe s'engagent, au même titre que les membres du jury, à assister à l'ensemble du concours.

Les rédacteurs ont en charge de prendre note des prestations de chaque concurrent. Le document doit d'une part être un reflet réel de chaque prestation, et d'autre part proposer quelques pistes de réflexions susceptibles d'aider les concurrents pour améliorer leur numéro. Les rédacteurs s'abstiendront de tout commentaire lié au palmarès et/ou aux décisions du jury.

Les rédacteurs font partie de l'équipe des concours. À ce titre, ils bénéficient des mêmes droits que les membres du jury et respectent les mêmes devoirs. Les droits seront acquis à la remise des critiques au Directeur des concours et sur son accord, sont à la charge de la FFM.

Les rédacteurs n'assistent pas aux délibérations du jury.

Les membres du jury peuvent leur communiquer des avis, conseils et réflexions qu'ils souhaitent transmettre aux candidats.

L'équipe de rédacteurs des analyses sera présentée aux candidats qui seront informés de sa mission. Les candidats peuvent refuser qu'une analyse de leur prestation soit faite.

Le Directeur des concours informera les rédacteurs s'il faut rédiger les analyses pour les candidats étrangers (problème de langue...)

Ces analyses sont envoyées à chaque concurrent par le Directeur des concours sous un délai maximum de 3 mois.

5 L'équipe côté organisateur

5.1 Équipe concours

L'organisateur du Congrès met en place une équipe en charge des concours en mesure de prendre en charge les tâches suivantes :

- responsabilité des concours ;
- accueil et suivi des candidats ;
- régie de scène ;
- présentation des concours (scène et close-up).

5.2 Le Responsable des concours

Le Responsable local des concours est le représentant dans l'organisation du Congrès vis-à-vis du Directeur des concours de la FFM. Il a les responsabilités suivantes :

- enregistrer le dossier de candidatures et vérifier qu'il est complet et signé
- vérifier l'âge des candidats de la catégorie junior et obtenir l'autorisation parentale ou tutoriale s'ils sont sélectionnés ;
- envoyer aux candidats sélectionnés les diverses informations utiles au bon déroulement du concours :
 - le règlement du concours,
 - la fiche de régie ,
 - un modèle de grille de notation,
 - les conditions de passage et de répétition,
 - toutes informations qu'il sera utile de leur transmettre,
- recueillir la fiche technique complétée par le candidat ;
- recueillir un engagement écrit des candidats sur le respect des règles de sécurité pyrotechnique—du lieu de production, ainsi que l'attestation d'assurance pour le numéro ;
- prévenir les concurrents de l'ordre de passage, ainsi que du nombre de passages éventuels pour les candidats close-up, et ceci OBLIGATOIREMENT avant le début du Congrès ;
- remettre, au Responsable de la régie, la liste des concurrents et leurs fiches techniques afin de déterminer l'ordre de passage. *L'ordre de passage des numéros est décidé par les organisateurs du Congrès, en toute impartialité. Il évitera deux numéros consécutifs dans la même discipline de scène, pour ne désavantager aucun candidat ;*
- s'assurer en liaison avec le Directeur des concours de la présence de l'équipe prévue ;
- devra procéder, avant l'entrée des congressistes dans la salle et en relation avec le Directeur des concours, à la réservation des places des membres du jury et de son équipe dans les 5 premiers rangs, face à la scène. Il y aura obligatoirement un rang libre derrière pour ne pas être en contact avec le public ;
- placer le Directeur et le chronométreur près du jury.

Prévoir pour le système de saisie :

- une table avec 2 chaises
- une alimentation électrique. La personne qui saisira les résultats aura les moyens de le faire confidentiellement ;

pour le close-up, placer le jury au mieux en fonction de l'organisation (un seul passage ou plusieurs passages) ;

accueillir et sécuriser les candidats ;

5.3 Le régisseur plateau et son équipe

En fonction de l'organisation locale, il semble opportun d'avoir une personne de l'équipe dédiée à la régie plateau du concours.

Ils assurent les missions suivantes :

mettre en place le matériel de chaque numéro et le débarrasser ;

nettoyer la scène, si nécessaire ;

s'assurer que chaque candidat est prêt à l'annonce de son nom ;

prendre les dispositions nécessaires en cas de danger (feux, fumées, etc.)

5.4 Présentation et rôle du présentateur des concours

Le présentateur du concours ne doit faire aucun commentaire sur les numéros présentés et s'abstenir de tout rappel. Il est recommandé une présentation sobre.

Dans la mesure du possible, une vidéo projection indiquera aux spectateurs et au jury le nom, la provenance du candidat et son appartenance à une Association adhérente FFM, le nom du (ou des) Président(s) ayant donné sa (leur) signature(s). Son emplacement sera étudié afin d'éviter tout fil gênant le passage des artistes ou des spectateurs. Un membre de l'organisation assurera la manipulation de l'appareil. En l'absence de cet équipement, le présentateur s'assurera de communiquer clairement ces renseignements.

6. Procédure de sélection

6.1 Concours FFM – Sélection nationale

6.1.1 Composition du Comité de sélection

Le comité de sélection est composée de 2 ou 3 membres de l'équipe d'organisation du Congrès, supervisée par le directeur des concours. Elle comporte :

- Le Directeur des concours ou un membre désigné par ce dernier
- Le Responsable des concours
- 2 ou 3 membres désignés en accord entre le Directeur et le Responsable des concours

6.1.2 Sélection

Il est prévu 20 places pour le concours de scène et 10 places pour le concours de close-up.

Cependant toute demande supérieure doit avoir l'approbation du Directeur des concours qui se sera assuré auprès des organisateurs de la faisabilité horaire.

- Le Responsable locale des concours met à disposition du comité de sélection, par les moyens numériques appropriés, l'ensemble des vidéos envoyées par les candidats. (YouTube, Dailymotion,...)

- Chaque membre du comité établit sa sélection en classant les candidats (Français ou étrangers) pour chaque condition de présentation et la renvoie au Responsable des concours.
- Le Responsable des concours et le Directeur des concours établissent ensuite la liste définitive des candidats sélectionnés par le comité ainsi qu'une liste d'attente classée.
 - Le 1^{er} Prix d'un concours qualifiant agréée FFM est automatiquement sélectionné au concours national.
- Des quotas de places sont proposés aux équipes de France scène et close-up sous la responsabilité du Directeur des concours. Le nombre de places attribuées dépend du nombre de places globales et du nombre de candidatures reçues. En moyenne, il y a 4 ou 5 places pour la scène et 2 ou 3 pour le close-up.

6.1.3 Invention et magie pour enfants

Les candidats en invention qui concourent à huis clos ne sont pas comptabilisés dans ces quotas.

Si la magie pour enfant a lieu en public sur un créneau différent, ils ne sont pas comptabilisés dans ces quotas.

6.1.4 Nota

Il faut prévoir dans le planning que, tout compris (répétition, installation, concours, jugement...), un candidat occupe 30 minutes du planning général. Un concours avec 30 candidats nécessitera de prévoir 15 heures du planning pour les concours soit 7h30 de concours et 7h30 de répétition.

6.1.5 Dates et détails pour les sélections

L'organisateur du Congrès doit prévoir dans sa communication de fixer les dates de clôture de postulation pour le concours le 30 juin.

La sélection et l'information des candidats doivent avoir lieu au moins 2 mois entiers avant la date du concours afin que les candidats puissent s'organiser pour leur hébergement et leur transport.

6.2 Concours qualifiant

- Des concours qualifiants peuvent être organisés par des Associations adhérentes FFM régionales.
- Pour être reconnus, les concours qualifiants, ils doivent avoir reçu l'agrément de la FFM et se conformer dans leur organisation (désignation du jury, règles de notation, attribution des Prix, modalités de fonctionnement) aux prescriptions de la FFM précisées dans le règlement des concours qualifiants.

7 Le jury

7.1 Constitution et nominations

Le jury est constitué d'un Président et de 6 à 10 membres (il est souhaitable de constituer un jury ayant un nombre impair de membres).

Le Président du jury est proposé par le Directeur des concours au Président de la FFM. Lorsque la proposition est acceptée, le Président de la FFM le nomme officiellement.

Les membres du jury sont désignés par le Président de la FFM sur proposition du Directeur des concours assisté du Président du jury.

Si possible au moins deux membres du jury sont choisis parmi les membres du jury de l'édition précédente.

La FFM a demandé à être concours agréé FISM et par conséquent elle s'engage à ce que la moitié du jury soit des juges labélisés FISM

Lorsque le concours FFM est une année précédent la FISM Europe le président du CFI sera intégré au jury du congrès.

Les délibérations du jury se font en français.

7.2

Le Président du jury

Le Président du jury est choisi parmi les personnalités reconnues du monde de la magie, capable de défendre une direction artistique.

Le Président du jury est seul habilité pour demander la fermeture du rideau si le temps alloué (10 mn) est dépassé (15 min si magie pour enfants).

Le Président du jury réunit ses jurés afin que le directeur des concours, les responsabilise et les informe sur la procédure de vote et la méthode de notation. La grille de notation est à nouveau communiquée avec des exemples.

Le Président du jury fixe les horaires de délibération et les heures de rendez-vous et en donne information précise à chaque membre.

7.3 Les membres du jury

Les membres du jury sont choisis en priorité parmi les magiciens ayant une connaissance approfondie de la théorie et une longue expérience pratique de l'art magique. Il est recommandé de privilégier les jurys membres FFM. En particulier, un ou deux historiens de la Magie reconnus sont à prévoir pour éclairer le jury pour le concours Magicus. La moitié du jury est choisi parmi les juges labelisés FISM.

Il est demandé de reconduire d'année en année deux membres afin d'assurer une continuité. Toutefois un membre ne peut siéger dans un jury plus de trois années consécutives.

Une personnalité non magicienne peut être retenue pour ses compétences dans une discipline artistique, chanson, théâtre... qui apporteraient une vision allant dans le sens du projet défendu par le Président du jury. Dans ce cas, on veillera à ce que ce nombre ne dépasse pas le quart des membres du jury.

Les membres du jury retenus sont contactés par le Directeur du concours et doivent confirmer leur engagement par écrit.

Le fait d'accepter d'être membre du jury, entraîne la gratuité de l'inscription au Congrès à l'exception du banquet, du pass magique, du voyage et de l'hébergement. Il est procédé au remboursement a posteriori par l'organisateur du Congrès. C'est le Directeur des concours qui confirme à l'organisateur qu'il peut effectuer ce règlement sous réserve que le membre ait rempli son contrat conformément au présent règlement. Chaque jury doit s'acquitter au préalable de ses droits d'inscription.

Les frais de transport et d'hébergement ne sont pas pris en charge

7.4 Défection

Si un membre du jury est défaillant alors qu'il a commencé à siéger, l'ensemble de ses notes est supprimé pour l'ensemble des disciplines.

Cependant, si un membre du jury ne peut siéger lors d'une session mais qu'il a noté l'intégralité des candidats de toutes les disciplines présentes dans une condition de présentation (scène ou close-up), ses notes sont conservées pour l'attribution des Prix.

Conserver les notes du jury absent ne doit pas pénaliser les autres candidats quant à l'attribution du titre de Champion de France. Dans ce cas, le Président du jury en accord avec le Directeur des concours, décidera du maintient ou non des notes.

L'absence programmée, en accord avec le Directeur des concours, à une des conditions de présentation n'est pas considérée comme une défaillance du membre du jury.

Il n'est pas possible de remplacer un membre du jury si celui-ci a déjà commencé à noter.

La défaillance d'un membre du jury entraîne la perte de tous ses droits afférants au rôle de jury.

Le contenu des délibérations et les notes sont conservées par le Directeur de concours pendant un an minimum.

Il doit suppléer à toute défaillance d'un membre du jury si celle-ci intervient avant le début des concours.

8 Notation

Le jury utilise la grille de notation de la FISM.

8.1 Critères d'évaluation

Le jury note par rapport à 6 aspects principaux :

l'atmosphère magique : la mise en scène, l'ambiance générale du numéro... ;

la présentation : l'attitude du magicien, son charisme, le soin qu'il apporte à ses déplacements, son texte, la précision de ses gestes... sont autant de paramètres importants ;

l'impact sur le public : les réactions du public (émotion, rires, applaudissements,...) devront être prises en compte ;

l'esthétique et la composition du numéro : les accessoires, le costume, le maquillage doivent être en harmonie avec le style recherché par le concurrent. Le rythme du numéro, le nombre d'effets, leur enchaînement ainsi que le final sont autant de paramètres très importants qui doivent tous être pris en compte ;

la technique : les appareils ou accessoires truqués doivent servir au maximum l'effet recherché. Moins on sentira le truc et plus l'effet sera magique. Le développement d'astuces techniques et l'application de nouveaux principes ou matériaux seront appréciés ;

l'originalité : le caractère unique du numéro doit être le but primordial du concurrent, ne serait-ce qu'en prévision d'une utilisation commerciale.

8.2 Notation

Chaque membre du jury note les concurrents sur 100 points.

Après chaque numéro présenté, les feuilles de notation sont relevées et les moyennes calculées.

La notation des membres du jury ne comporte aucune décimale (sauf la moyenne).

Il est possible qu'un membre du jury revienne sur sa notation. Le Président du jury le propose aux membres du jury avant délibération et connaissance de la moyenne pour ce concurrent. A l'issue du concours, toutes les notes de chaque membre du jury leur sont

redistribuées pendant une quinzaine de minutes pour d'éventuelles modifications. Ce temps de séance implique un travail de nature intime et personnel de chaque juré sans intervention ni avis d'un autre juré.

En cas de litige ou désaccord profond entre les membres du jury, la voix du Président du jury est prépondérante.

8.3 Plagiat

En cas de plagiat de façon évidente, le concurrent dont la présentation est en cause, risque la disqualification lors de la délibération finale du jury. Il sera convoqué devant le jury et pourra s'expliquer.

Le jury peut revenir sur sa décision si un plagiat est signalé et avéré dans les deux semaines qui suivent la proclamation du palmarès.

8.4 Compéage

Il ne pourra pas être attribué de Prix à tout numéro **reposant exclusivement** sur l'utilisation d'un compère, le candidat sera alors disqualifié. Le jury pourra - dans le doute - interroger le candidat sur le modus-operandi du tour.

9 Les candidats

9.1 Inscription

L'inscription au concours est gratuite, sous réserve d'acquitter les droits de congressiste.

Le formulaire d'inscription au concours rempli par le candidat, doit parvenir au comité d'organisation du Congrès avant la date limite prévue. La candidature ne devient effective que si le candidat s'est conformé aux obligations indiquées sur le formulaire, et s'il a renvoyé dans les délais prévus sa fiche de renseignements, sa fiche technique, sa vidéo et signé l'acceptation des conditions générales de participation.

Les candidats dans la catégorie junior doivent joindre à leur dossier d'inscription la photocopie d'une pièce d'identité attestant de leur date de naissance (moins de 16 ans à la date du concours).

Tous les candidats doivent fournir une photo en situation du numéro (en costume...).

La date limite des inscriptions est impérative. Cependant, le directeur des concours peut accorder une dérogation si le nombre limite des candidats n'est pas atteint. Tous les cas de dérogations sont laissés à la discrétion du Président de la FFM ou du directeur des concours.

Les candidats français doivent être parrainés par le Président d'une Association adhérente de la FFM. Ils peuvent être parrainés par n'importe quel Président. Un Président d'une Association adhérente FFM peut parrainer plusieurs candidats.

Les candidats étrangers doivent obtenir la signature d'un Président d'une Association affiliée à la FISM.

Le candidat peut postuler pour participer au concours dans plusieurs disciplines différentes avec des numéros différents mais il doit choisir un numéro en priorité car un second passage dans une autre discipline ne peut être obtenu que si toutes les places ne sont pas pourvues.

- 7 Le jury ne peut, de sa propre autorité, changer un candidat de catégorie. Toutefois, à titre exceptionnel, un cas particulier pourra être laissé à l'appréciation du Président du jury et après accord du concurrent.

Les artistes engagés par l'organisation du Congrès pour participer à un spectacle ou faire une conférence ne peuvent participer au concours avec le même numéro sous peine de disqualification.

Tous les candidats, du fait de leur participation, acceptent le présent règlement et toutes les décisions du jury qui sont sans appel.

Les candidats s'engagent, au cas où ils seraient primés, à participer gratuitement au gala de clôture si les organisateurs du Congrès le demandent.

9.2 Sélection

Si le candidat n'a pas été présélectionné lors de Championnats régionaux, la sélection des candidats est faite par rapport à un support vidéo voir article 6.2

Le candidat s'engage à présenter le même numéro que celui présenté sur le support vidéo ou lors de la phase de présélection (des améliorations sur le numéro en question sont tolérées).

9.3 Durée du numéro et déroulement du concours

Les concurrents doivent présenter un numéro complet, d'une durée de 5 minutes au minimum et 10 minutes au maximum. Toutefois, dans les disciplines « invention », « perfectionnement », il n'y a pas de durée minimale.

Dans la discipline « magie pour enfants », la durée maximale est portée à 15 minutes. L'organisateur peut décider que cette discipline soit présentée devant un public d'enfants. Il lui revient de prendre en charge l'ensemble de l'organisation et de prévoir un lieu permettant d'accueillir également les congressistes.

Chaque concurrent est prêt 15 minutes avant l'horaire prévu. Les concurrents qui ne seront pas prêts en temps voulu risquent d'être disqualifiés. On leur donnera la possibilité de s'expliquer. Seul le Président du jury décidera en fonction des explications données par le concurrent si celui-ci est disqualifié.

En cas d'incident technique indépendant du concurrent (défaillance lumière ou son...), le Président du jury peut autoriser le candidat à représenter son numéro ou à décompter un temps de dépassement.

Les assistants et partenaires peuvent avoir accès au concours gratuitement uniquement pour la période du concours.

9.4 Inventions

Les concurrents dans les disciplines invention ou perfectionnement certifient sur l'honneur qu'ils ne connaissent pas d'antériorité à leur invention ou leur perfectionnement. Les concurrents de ces deux disciplines peuvent faire présenter leur invention ou perfectionnement par un tiers. Les concurrents ou leur représentant doivent se tenir à la disposition du jury pour exposer en quoi leur invention ou perfectionnement diffère de ce qui existait précédemment.

Au cas où une invention ou un perfectionnement est présenté au cours d'un numéro d'un concurrent, dans une autre discipline, les perfectionnements devront être signalés et présentés aux membres du jury après la présentation du numéro.

Si l'invention ou le perfectionnement n'est pas présentable en public (non mis en scène), il pourra être demandé au candidat de présenter au seul jury et à huis clos la dite invention ou le perfectionnement.

Un dossier en amont du concours est demandé par le directeur des concours à chaque concurrent pour connaître la genèse et les sources de son invention ou perfectionnement ceci afin de pouvoir faire des recherches si nécessaire avant le concours.

9.5 Répétitions

Le candidat sera informé par le Responsable des concours avant le début du Congrès de l'heure de la répétition.

Il devra prendre toutes dispositions pour être en mesure de mener sa répétition à l'heure exacte (matériel prêt, assistants en place...).

Il disposera de 10 minutes sans possibilité de dépasser ce temps.

Les techniciens plateau, son, lumière sont présents et à la disposition du candidat et de son équipe pour :

- noter la mise en place du matériel ;
- noter les conditions de début du numéro (rideau, son, lumière) ;
- tester la bande son, le niveau en salle, le niveau des retours ;
- valider les lumières, la conduite...

Le candidat peut se faire assister de l'équipe de son choix pour optimiser l'utilisation des 10 minutes.

Les membres de l'équipe, s'ils ne sont pas congressistes, peuvent être présents sur les lieux du concours et des répétitions uniquement aux heures utiles. Ils devront être munis d'un badge spécifique défini par l'organisateur du Congrès.

10 Droit à l'image

Le candidat accepte d'être filmé et/ou interviewé et que son numéro soit filmé et photographié par une équipe désignée par le Président de la FFM. Il signera un formulaire de droit à l'image fourni par l'organisateur avant le début des concours voir annexe

Sous réserve de conditions techniques favorables, le candidat pourra obtenir une copie de l'enregistrement vidéo de son numéro dans un délai fixé par l'organisateur. Il peut lui être demandé une participation aux frais de reproduction et d'expédition exclusivement.

11 Les Prix

Trois Prix peuvent être décernés dans chaque discipline : un premier, un deuxième et un troisième Prix. Ces Prix ne seront décernés que si le concurrent a obtenu au moins le nombre de points nécessaires. Il peut y avoir des ex-aequo.

À l'issue du concours et des délibérations, les concurrents sont classés par discipline dans l'ordre décroissant des points.

Les Prix sont décernés aux 3 candidats de chaque discipline (s'il n'y a pas d'ex-æquo) ayant eu le maximum de points (et au moins 60 points).

- Le premier Prix est attribué au candidat ayant eu le maximum de points avec un minimum de 80 points.
- Le second Prix est attribué au second candidat à condition qu'il ait un minimum de 70 points.
- Le troisième Prix est attribué au troisième candidat à condition qu'il ait un minimum de 60 points.

Il peut y avoir des ex-æquo pour un Prix à condition que les concurrents aient exactement le même nombre de points.

Si dans une catégorie, aucun concurrent n'a obtenu le nombre de points nécessaire pour un certain Prix, ce Prix n'est pas décerné.

Exemples :

- *A : 83 points, B : 77 points, C : 76 points – A a le premier Prix, B le second, C le troisième.*
- *A : 83 points, B : 76 points, C : 76 points, D : 68 points – A a le premier Prix, B et C le second, D le troisième.*
- *A : 79 points, B : 68 points, C : 67 points, D : 65 points – A a le second Prix, B le troisième, C et D ne sont pas primés.*
- *A : 86 points, B : 84 points, C : 83 points, D : 82 points – A a le premier Prix (et le grand Prix), B le second, C le troisième, D n'est pas primé.*

Les différents trophées et coupes, à la charge de la FFM, sont annoncés et remis à la fin du Congrès pendant la cérémonie de clôture.

D'éventuels Prix en numéraires sont laissés au libre choix de l'organisateur en fonction du budget du Congrès.

12 Grand Prix

Le Grand Prix est décerné au concurrent, toutes catégories et disciplines confondues (des perfectionnements et inventions), ayant eu le plus grand nombre de points avec un minimum de 85 points.

Il ne peut y avoir qu'un seul Grand Prix attribué. En cas d'ex-æquo, le jury est souverain pour attribuer le Grand Prix.

Le Grand Prix est attribué en plus du premier Prix.

Le Grand Prix peut être cumulé avec le titre de Champion de France de Magie FFM.

Un concurrent ayant déjà reçu le Grand Prix à un précédent Congrès de la FFM ne peut pas concourir avec le même numéro.

Un Prix de 1 000 € (mille euros) est remis au Grand Prix et doit être budgété dans le Congrès

13 Prix Magicus

Le Prix Magicus est décerné à une invention ou perfectionnement jugé particulièrement brillant et original.

Le Prix Magicus ne prendra effet officiellement qu'après une possible recherche ou enquête qui ne pourra pas excéder 15 jours.

Pour l'attribution du Prix Magicus, un minimum de 85 points est nécessaire.

Le Prix Magicus peut être cumulé à un autre Prix si l'invention ou le perfectionnement concerné est présenté en tant que numéro normal de scène ou de close-up, et qu'il représente l'événement du Congrès.

14 Titres de Champion de France de Magie FFM

Le titre de Champion de France de Magie FFAP ne concerne pas la discipline « arts annexes » ni les inventions ou perfectionnements. Il y a un titre décerné tous les ans pour la scène (Champion de France de Magie de Scène FFM) et un titre pour le close-up (Champion de France de Close-Up FFM).

Pour concourir au titre de Champion de France de Magie FFM, le magicien doit être de nationalité française.

À l'issue du concours et des délibérations, les concurrents de scène et les concurrents de close-up sont classés en deux listes distinctes par ordre décroissant des points obtenus, toutes disciplines confondues à l'exclusion des disciplines citées à l'article 14.2.

Le directeur des concours communique les deux listes au Président de la FFM et propose les deux titres de Champion de France de Magie FFM (la plupart du temps les titres de champions correspondent au choix du jury). Ce choix doit être validé par le Président de la FFM. En cas de litige, le choix final se fera par le Bureau de la FFM représenté par au moins deux membres.

Le titre de Champion de France de Magie FFM est décerné à un des concurrents de chaque liste parmi ceux ayant obtenu le plus de points. Le titre doit être décerné à un candidat ayant les points d'un premier Prix, à défaut à un candidat ayant les points d'un second Prix. Le titre de Champion de France de Magie FFM de scène ou de close-up vient donc s'ajouter au Prix obtenu par le candidat.

En cas de litige, le Président de la FFM et le Bureau se basent sur des critères artistiques et d'accessibilité du numéro au grand public. Le numéro et l'artiste doivent pouvoir être médiatisés. En ce sens, le Champion de France de Magie FFM doit également être représentatif de la magie française. Le Bureau peut demander à rencontrer les candidats potentiels avant de désigner le Champion de France de Magie FFM.

15 Prix spécial du public

L'organisateur du Congrès doit mettre en place un Prix spécial du public. Cette organisation est alors entièrement à sa charge. Pour la scène, ce Prix s'intitule le Prix Pierre Brahma.

L'organisation du vote du public, le dépouillement est du domaine de l'organisateur du Congrès le trophée est fourni par la FFM.

Le Prix ne peut être attribué que s'il y a au moins 100 votants.

La remise du Prix pourra se faire lors de la proclamation des résultats en accord avec le Directeur des concours.

16 Prix partenaires & autres Prix

Les autres Prix (Prix CIPI, Prix de la ville, Prix de sponsors, Prix de partenaires FFM, engagements, ...) sont laissés à l'initiative du Bureau de la FFM et de l'organisateur.

Ces Prix sont remis avant la proclamation du palmarès officiel du concours FFM. L'organisation de la remise de ces Prix ne doit pas créer de confusion avec les Prix FFM.

L'ordre de la remise de ces Prix sera établi par la FFM avec la Structure congrès.

17 Proclamation des résultats

Le Directeur des concours présente les différents palmarès et diplômes des lauréats au Président de la FFM qui les signe.

La liste des Prix reste confidentielle jusqu'à la proclamation des résultats et la remise des trophées ou coupes à la fin du Congrès.

La proclamation des résultats est faite dans un ordre croissant de manière à terminer par la proclamation du Grand Prix et des Champions de France.

